



Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire



INVITATION A LA FORMATION

« QUEL CONTEXTE REGLEMENTAIRE S'APPLIQUE A LA PRODUCTION APICOLE ? »

L'ADA Pays de la Loire vous invite à participer à la journée de formation « **Quel contexte réglementaire s'applique à la production apicole ?** ».

Jeudi 5 décembre 2024

De 9h à 16h30

1 rue des magnolias 49130 Les Ponts-de-Cé

OBJECTIFS :

- Connaître les obligations réglementaires liées à votre activité apicole, en particulier dans le cas de la production et la commercialisation de miel (sécurité alimentaire, paquet hygiène, traçabilité, étiquetage, ...)
- Connaître et être capable d'utiliser les documents utiles (Cahier de miellerie, registre d'élevage, DUERP, PMS)

AU PROGRAMME :

Examen des différentes obligations réglementaires, en se basant sur les documents liés, à savoir :

- DUERP - Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- PMS - Plan de Maîtrise Sanitaire
- Registre d'élevage
- Cahier de miellerie
- L'étiquetage
- Réglementation diverse

Formateur : Adrian Chartin, animateur de l'ADA Pays de la Loire.

Public ciblé : Apiculteurs professionnels des Pays de la Loire ou porteurs de projets des Pays de la Loire. Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Durée de la formation : 7h

Méthodes de formation : Présentation, échanges entre participants.

Méthodes d'évaluation : Questionnaire de satisfaction à remplir en fin de séance.

Accessibilité aux personnes handicapées : Aménagement possible sur demande auprès d'Adrian Chartin.

Modalités d'inscriptions : Via un questionnaire en ligne, à remplir avant le 5 novembre :

- <https://forms.gle/Fq3rUSySbwFMm2oCA>

MODALITES PRATIQUES :

Aspects financiers : Formation prise en charge par VIVEA pour les personnes éligibles, pas de frais supplémentaires pour les adhérents directs à l'ADA Pays de la Loire, qu'ils soient apiculteurs professionnels ou porteurs de projets. Les participants non adhérents à l'ADA devront s'acquitter de 60€ par journée de formation s'ils sont éligibles VIVEA et de 120€ par journée de formation s'ils ne le sont pas.

Repas du midi : Restaurant ou pique-nique partagé, les modalités vous seront transmises après l'inscription.

A prévoir : Stylo et papier pour la prise de notes, ordinateur portable si possible.

Attestation : Délivrance d'une attestation de formation à la fin du cycle de formation.

Contact : Adrian Chartin - 07 76 36 65 50

PLAN D'ACCÈS

Contact : Adrian Chartin 07 76 36 65 50

Adresse :

Locaux du Bureau Horticole Régional - 1 rue des magnolias 49130 Les Ponts-de-Cé

